



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 111.1-2026 Modifiant les règlements Nos. 111 à 115 relative à diverses dispositions concernant le lotissement, le zonage, les projets d'aménagement d'ensemble (PAE) et les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et abrogeant le règlement No 285

Lors de la séance extraordinaire tenue le 4 août 2026 le conseil municipal a donné avis de motion et a déposé le **Projet de règlement 111.1-2026** modifiant les règlements Nos. 111 à 115 relative à diverses dispositions concernant le lotissement, le zonage, les projets d'aménagement d'ensemble (PAE) et les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et abrogeant le règlement No 285 sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (PIIA) visant certaines zones hors du noyau villageois afin d'assurer la concordance au règlement No. 271 modifiant le plan d'urbanisme. Une première adoption dudit règlement 111.1-2026 est prévue pour le 6 août 2026 à 17h30 à la mairie située au 2 rue du village.

L'objet du règlement est de procéder à des modifications à son règlement de zonage afin d'ajuster les normes relatives aux superficies et aux largeurs minimales des terrains applicables aux usages d'habitation, et ce, dans le but de mieux répondre aux réalités du territoire et aux objectifs de planification. Ces modifications visent également à intégrer des critères relatifs aux projets d'aménagement d'ensemble et à réduire l'impact de la réglementation portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le tout en conformité avec le schéma d'aménagement en vigueur.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 août 2026 à 17h30 à la salle communautaire située au 60 Route Morrison, à Arundel, et ce en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

L'objet de cette assemblée est d'expliquer les principaux éléments de ce projet de règlements et de recevoir les commentaires et suggestions des participants. Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté l'hôtel de ville d'Arundel, situé au 2, rue du Village, pendant les heures normales d'opérations; il est également accessible au site web de la municipalité.

Donné à Arundel ce 4 août 2026
Philip Toone, greffier-trésorier

Municipalité d'Arundel
2, rue du Village, Arundel (Québec) J0T 1A0
T. 819 681-3390

www.arundel.ca

info@arundel.ca





Public Notice

To those interested in Draft Bylaw No. 111.1-2026 Amending Bylaws Nos. 111 through 115 regarding various provisions concerning subdivision, zoning, comprehensive development plans (PAE), and site planning and architectural integration plans (PIIA), and repealing Bylaw No. 285

At the special meeting held on August 4, 2026, the City Council gave notice of motion and tabled Draft Bylaw 111.1-2026 amending Bylaws Nos. 111 through 115 regarding various provisions concerning subdivision, zoning, Comprehensive Development Plans (PAE), and Site Planning and Architectural Integration Plans (SPAIP / PIIA), and repealing Bylaw No. 285 on Site Planning and Architectural Integration Plans for certain areas outside the village center to ensure consistency with Bylaw No. 271 amending the urban plan. An initial adoption of the aforementioned Bylaw 111.1-2026 is scheduled for August 6, 2026, at 5:30 p.m. at City Hall, located at 2 Rue du Village.

The purpose of this bylaw is to amend the zoning bylaw to adjust the standards regarding minimum lot areas and widths applicable to residential uses, with the aim of better addressing local conditions and planning objectives. These amendments also aim to incorporate criteria related to comprehensive development projects and to reduce the impact of regulations governing site plans and architectural integration plans, all in accordance with the current land use plan.

A public consultation meeting will be held on August 11, 2026, at 5:30 PM in the community hall located at 60 Route Morrison in Arundel, pursuant to the Land Use and Urban Planning Act.

The purpose of this meeting is to explain the main elements of this proposed bylaw and to receive comments and suggestions from participants. This by-law is subject to approval by way of referendum.

The draft bylaw may be viewed at Arundel City Hall, located at 2 Village Street, during normal business hours; it is also available on the municipality's website.

Issued in Arundel on August 4, 2026
Philip Toone, City Clerk-Treasurer

